

MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : lesmartressurmorge@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021 – 19H30

Présents :

Eugène CHASSAGNE,
Samya RIOTON, Maddy MASSON, Domenico MODISTA, Luis CRESPO,
Marie-France LABBE,
Pierre AUDEBERT, Evelyne DATARIO, Laurent RENAUT, Aurélie CHAMPION,
Christophe KLONOWSKA.

Excusés : Anne BOROT (procuration à Samya RIOTON, Mathieu CROIZET (procuration à Eugène CHASSAGNE), Angélique GARMIS (procuration à Maddy MASSON).

Secrétaire de séance : Maddy MASSON

Début : 19h45

Un message de félicitations a été adressé à Pierre Audebert pour la naissance de sa fille. Nous souhaitons la bienvenue à Julia.

1) Modification des statuts du SIEG 63

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver les nouveaux statuts du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz), créé en 1947.

La modification des statuts proposée prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la libération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ». Parallèlement seront intégrés à la modification la fusion de certaines communes présentes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie et l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (Installation de Recharge de Véhicules Electriques).

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour la prise en compte de ces modifications dans le nouveau statut.

2) Convention entretien des avaloirs du réseau d'eau pluviale du 01/01/2021 pour une durée de 5 ans

Notre convention pour l'entretien des avaloirs du réseau d'eau pluviale faite par notre prestataire la SEMERAP est arrivée à échéance le 1^{er} janvier 2021, il est demandé au conseil municipal de renouveler cette convention qui permet d'assurer l'entretien des grilles avaloirs

du réseau d'eau pluviales sur toute la commune dont le coût s'élève à 2 150€ pour les 5 prochaines années. Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de la convention.

3) Révision du loyer du local commercial

Comme chaque année, la révision des loyers commerciaux est à réaliser pour le 1^{er} octobre. Cette année l'indice de Révision des baux ruraux 2021 s'élève à 1.07%.

L'ensemble des personnes du conseil municipal décide de ne pas appliquer de révision des loyers pour les baux commerciaux et donc de laisser le prix des loyers inchangés, considérant que les commerces sont importants et que face à ces 2 années exceptionnelles il est impératif de leur apporter notre soutien.

4) Révision des baux ruraux

Il convient de statuer comme tous les ans sur le prix de l'hectare dans le cadre des baux ruraux selon l'Indice National de Fermages publié chaque année soit 1,09% cette année. Nous avons aux Martres sur Morge 11 agriculteurs qui exploitent nos terres agricoles communales. Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier le montant des loyers ruraux pour 2021.

5) Recrutement d'un agent territorial d'animation non titulaire à temps non complet 24/35ème

Pour cette nouvelle année scolaire 2021/2022, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent. Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant du grade Adjoint territorial d'animation contractuel pour une durée hebdomadaire de 24 heures à compter du 1^{er} septembre 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un nouvel agent.

6) Bilan cantine et garderie

Monsieur le Maire expose le budget cantine et garderie de l'année 2020/2021 aux membres du conseil. Le bilan de la garderie montre un déficit de 1026 € lié à une baisse de la fréquentation par rapport aux années précédentes et aussi des frais de personnel plus importants (absence de personnel avec besoin de remplacer). Il est proposé d'augmenter le prix de l'abonnement à 16 € (au lieu de 15 €) et de passer l'occasionnel à 2,60 € (au lieu de 2,50 €). Le budget de la cantine montre également un déficit de 11358,14 € qui s'explique aussi par une baisse du nombre de repas servis mais aussi des frais de personnel plus élevé. Il est proposé d'augmenter le repas à 3,65 € (au lieu de 3,40 €) et à 4,75 € le prix du repas adulte (au lieu de 4,50 €).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer cette hausse.

7) Questions diverses

- ✚ Suite à un courrier d'un habitant nous rappelons les horaires à respecter pour l'utilisation d'objets bruyants en extérieur (jardinage ou bricolage) :
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Le dimanche de 10h à 12h

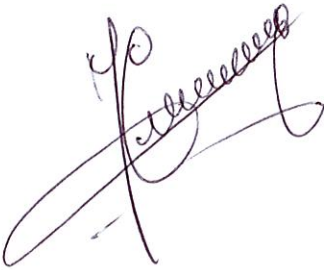
- ✦ Une lettre a été envoyée par un administré qui nous a fait part de son mécontentement suite à une odeur désagréable de lisier pendant tout l'été. Il demande également à ce que soit installé un casse vitesse dans la rue des Marronniers car des véhicules circulent à vive allure.
- ✦ Plusieurs personnes ont fait la remarque que des voitures roulaient vite rue de l'école.
 - ⇒ Face aux différents problèmes liés à la vitesse dans le village, une étude va être menée avec la commission travaux pour réfléchir sur d'éventuels nouveaux aménagements.

Pour information :

- ✦ Le marquage au sol des stops sera effectué prochainement.
- ✦ Suite aux différents travaux réalisés dans la commune pour l'enfouissement des réseaux, des recouvrements provisoires ont été effectués mais bien entendu un nouveau revêtement sera effectué pour remettre en l'état nos routes.
- ✦ Les 2 points de récolte des déchets (parking de l'école et route de Varennes) sont destinés à récupérer vos objets afin de les recycler. Si vous constatez que les containers sont pleins, MERCI de ne pas entreposer vos sacs aux abords, attendez que les sociétés en charge de la récupération viennent les vider ; cela évitera que les déchets traînent dans nos rues.

Fin de la réunion à 22H15.

Le Maire



Secrétaire de séance

Les Conseillers

